



# DÉLIBÉRATION N°2026-DEL-36

## RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 AVRIL 2026

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le mercredi vingt-neuf avril deux-mille-vingt-six à 10h00, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

#### PRÉSENTS :

Mesdames Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Claude LEUMAIRE, Anne-Emilie RAVACHE, Françoise UNDERWOOD, Messieurs Nicolas BERTRAND, Christophe BOUILLON, Patrick CALLAIS, Jean CHOMANT, Bastien CORITON, Pierre PELTIER, François ROGER, François TIERCE, et Jean-Claude WEISS.

#### ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Madame Marie-Françoise LOISON (pouvoir à Jean-Claude WEISS)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Anne-Emilie RAVACHE)
- Monsieur Martial OBIN (pouvoir à Claude LEUMAIRE)

#### ABSENTS EXCUSES :

- Madame Mélanie BOULANGER
- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK
- Madame Blandine LEFEBVRE
- Monsieur Éric HERBERT
- Monsieur Jean-François MAYER
- Monsieur Jean-Marc VASSE

**OBJET : FONCTIONNEMENT INTERNE – DECLASSEMENT DE MATERIEL BUREAUTIQUE – DON A UNE ASSOCIATION - AUTORISATION**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales



- Vu le décret n°85-643 du 26 juin relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique ;
- Vu le décret n° 2025-1386 du 29 décembre 2025 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics ;
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 20 septembre 2018 adoptant le règlement interne des procédures de publicité et de mise en concurrence pour ses achats publics
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 27 juin 2022 adoptant le règlement modifié tenant compte des règles et seuils portés dans le Code de la Commande Publique applicable à compter du 1<sup>er</sup> avril 2019 ;
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 20 juin 2023 donnant délégation au Président du Centre de Gestion ;
- Vu l'avis du Comité Social Territorial de service en date du 20 avril 2026.

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Jean-Claude WEISS, 1<sup>er</sup> Vice-Président, qui indique que le Centre de Gestion dispose de matériel informatique (ordinateurs, écrans, périphériques) qu'il remplace régulièrement dans le cadre du renouvellement, de la modernisation et de la sécurisation de son parc informatique.

Ce matériel, bien que sorti de l'usage des services du Centre de Gestion, reste en état de fonctionnement et peut être utile à des structures associatives ou organismes poursuivant un rôle social ou caritatif.

Dernièrement, le CDG a reçu de la part de l'association Mad'Action une demande de don pour des ordinateurs déclassés. Cette association caritative, dont le siège est à Bois-Guillaume, s'est donnée pour mission de créer des salles informatiques dans les établissements scolaires du sud de Madagascar, afin notamment de former les jeunes à l'utilisation des ressources numériques.

Cette demande de don étant recevable sur le plan juridique, il est proposé d'y faire droit en procédant au déclassement et à la donation de 10 ordinateurs de bureau obsolète.

**Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, Monsieur WEISS entendu, le Conseil d'Administration à l'unanimité :**



- Approuve le déclassement des dix ordinateurs dont les numéros d'inventaire sont les suivants :

Marque	N° inventaire physique	N° inventaire comptable	Année de mise en service
LENOVO	1007	1055	2020
HP	912	941	2018
ASUS	939	1043	2020
ASUS	941	1043	2020
HP	1052	1090	2021
HP	918	941	2018
HP	1054	1087	2021
ASUS	944	1043	2020
ASUS	960	1043	2020
HP	1047	1038	2020

- Constate la sortie d'inventaire de ces matériels par des écritures comptables
- Autorise le don de ces matériels à l'association Mad'Action dont le siège social est situé 139 rue Vittecoq à Bois-Guillaume
- Précise que ce don est réalisé à titre gratuit, sans contrepartie.

Le Secrétaire,  
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,  
Christophe BOUILLON

